

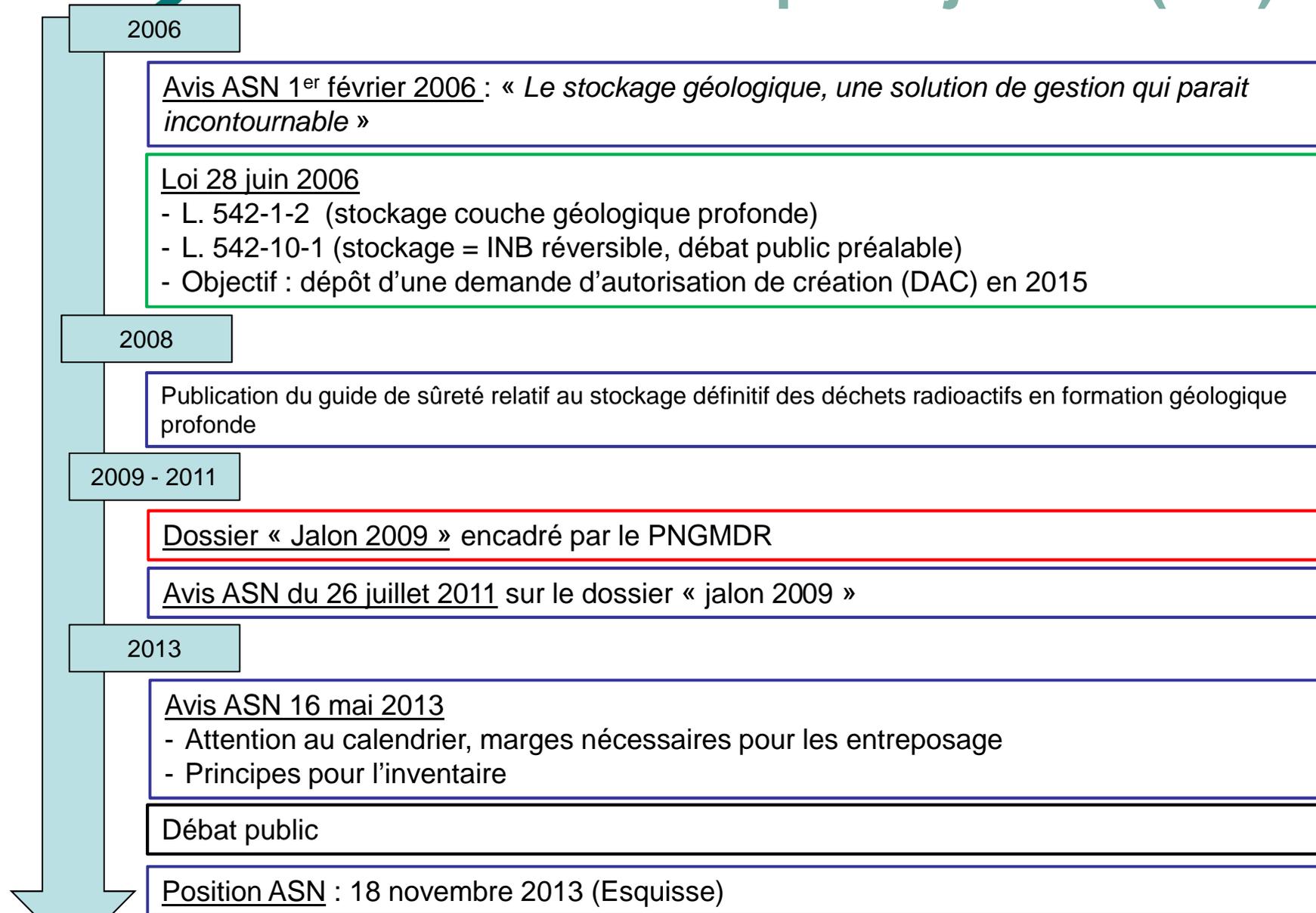


Dossier d'options de sûreté de Cigéo La saisine de l'ASN

Viviane NGUYEN - ASN



Contexte : Principaux jalons (1/2)





Contexte : Principaux jalons (2/2)

2014-2016

Conseil d'administration de l'Andra à la suite du débat public :

- Phase industrielle pilote
- Demande de DAC repoussée à 2017
- **DOS en 2015**

Avis ASN

- 10 février 2015 (Coût)
- 25 février 2016 (PNGMDR – HAVL)
- 31 mai 2016 (Réversibilité)

Positions ASN

- 9 octobre 2014 (ouvrages de fermeture)
- **19 décembre 2014 (Cadrage DOS)**
- 7 avril 2015 (Risques en exploitation)
- 20 juin 2016 (plan de développement des composants)

2016

DOS

Saisine des groupes permanents d'experts par l'ASN – 2 août 2016



Contexte

Dépôt d'un DOS : marque l'entrée dans un processus encadré par la réglementation (art. 6 du décret du 2 novembre 2007)

« Toute personne qui prévoit d'exploiter une installation nucléaire de base **peut** demander à l'Autorité de sûreté nucléaire, préalablement à l'engagement de la procédure d'autorisation de création prévue par l'article 29 de la loi du 13 juin 2006, un avis **sur tout ou partie** des options qu'elle a retenues pour assurer la sûreté de cette installation.

L'Autorité de sûreté nucléaire, **par avis rendu et publié** dans les conditions qu'elle détermine, **précise dans quelle mesure les options de sûreté présentées par le demandeur sont propres à prévenir ou limiter les risques** pour les intérêts mentionnés au I de l'article 28 de la loi du 13 juin 2006, compte tenu des conditions techniques et économiques du moment. Elle peut définir **les études et justifications complémentaires qui seront nécessaires pour une éventuelle demande d'autorisation de création**. Elle peut fixer la durée de validité de son avis.

Cet avis est notifié au demandeur et communiqué aux ministres chargés de la sûreté nucléaire. »



Contexte

- Point d'étape important dans la démarche itérative de conception d'un stockage profond (Guide ASN de 2008)

- 1^{er} dossier présentant une vue globale du projet depuis le dossier « 2009 » :
 - Surface et fond
 - Sûreté en exploitation et à long terme
 - Toutes les phases de vie de l'installation





Contenu de la saisine

- Adressée aux Groupes d'experts « déchets » et « laboratoires et usines »
- Rappel des pièces constituant le dossier
- Demande positionnement par rapport aux demandes/engagements à chaque fois que possible
- Intégration des conclusions de la « peer review »
- Questions génériques et thématiques (développées ci-après)



Contenu de la saisine

Demandes génériques

- Conformité de la démarche d'établissement de la démonstration de sûreté par rapport au cadre réglementaire
- Bonne intégration réciproque sûreté en exploitation / sûreté à long terme
- Prise en compte de l'approche itérative de développement du système de stockage
- Prise en compte des demandes formulées par l'ASN lors des précédentes instructions





Contenu de la saisine

Demandes thématiques (1/3)

- Référentiels réglementaires, normatifs et techniques retenus par l'Andra

- L'installation :
 - Démarche d'établissement des domaines de fonctionnement et paramètres clés
 - Performances retenues pour les composants du système de stockage et architecture d'ensemble

- Sûreté en exploitation:
 - Choix des scénarios
 - Choix de construction, et de fermeture de l'installation
 - Risques particuliers liés à l'exploitation de l'installation souterraine (notamment liés au vieillissement, à la ventilation, à la manutention, à la gestion des co-activités)



Contenu de la saisine

Demandes thématiques (2/3)

- **Sûreté en exploitation :**
 - Analyses des risques d'origines internes et externes
 - Premières évaluations complémentaires de sûreté présentées au stade du DOS
 - Organisation mise en place par l'exploitant pour intégrer les FOH dans la conception (ergonomie, sous-traitance...)

- **Sûreté après fermeture**
 - Choix des scénarios
 - Modélisation du système de stockage (hypothèses, outils, phénoménologie, marges, incertitudes...)

- **Surveillance : Principes et objectifs retenus pour le programme de surveillance**



Contenu de la saisine

Demandes thématiques (3/3)

- Réversibilité (cf. avis de l'ASN du 31/05/2016):
 - Adaptabilité
 - Récupérabilité dans les différentes situations de fonctionnement de l'installation

- Phase industrielle pilote:
 - Éléments de définition actuellement retenus
 - Dont démarche d'établissement de l'inventaire strictement nécessaire au confortement de la démonstration de sûreté (si disponible)





Merci de votre attention

